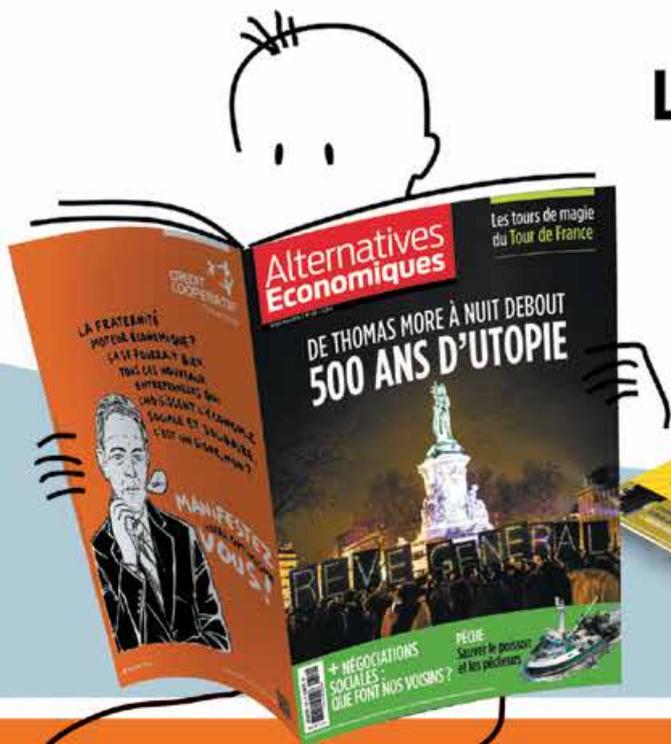


MANGER LOCAL OU MANGER MONDIAL ?

Un enjeu pour le Nord et pour le Sud

L'avenir de l'information indépendante ? C'est vous qui l'avez entre les mains.



- ✓ Parce que l'information de qualité a un prix,
- ✓ Parce que la presse indépendante a besoin du soutien de ses lecteurs,
- ✓ Parce qu'Alternatives Economiques défend une vision alternative de l'économie et vous donne les outils pour participer au débat démocratique,
- ✓ Parce qu'enfin, un abonnement mensuel à Alternatives Economiques est moins cher qu'un paquet de cigarettes... et bien meilleur pour la santé !

Abonnez-vous !

Alternatives Economiques pendant 1 an
11 numéros + 3 hors série + l'accès aux ressources en ligne
et à l'édition numérique du magazine

Bulletin d'abonnement

A retourner à : Alternatives Economiques Abonnements,
12 rue du Cap Vert - 21800 Quetigny

- Je m'abonne à Alternatives Economiques pour **4,30 €** par mois (abonnement à durée libre) ou **53 €** pour un an.
- Je m'abonne au tarif étudiant pour **3,70 €** par mois (abonnement à durée libre) ou **45 €** pour un an. Merci de joindre un justificatif.
- > Avec mon abonnement, j'accède aux ressources en ligne sur www.alternatives-economiques.fr

Je choisis de régler par chèque à l'ordre d'Alternatives Economiques
 par prélèvement automatique
(je remplis le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous et je joins un RIB.)

MES COORDONNÉES

Nom _____

Prénom _____

Courriel _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Alternatives Economiques à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Alternatives Economiques. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec celle-ci. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Titulaire du compte à débiter

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Désignation du compte à débiter

IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire _____

BIC - Code international d'identification de votre banque > _____

Référence unique du mandat (RUM)

(rempli par Alternatives Economiques) _____

PAIEMENT RÉPÉTITIF Fait à _____ le _____

Organisme créancier :
Alternatives Economiques,
Service abonnements,
12, rue du Cap-Vert,
21800 Quetigny,
ICS - FR29ZZ445009

NOTE Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que par le créancier pour la gestion de la relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases.

Date et signature

➔ **Abonnez-vous directement**
par téléphone au 03 80 48 10 40 (carte bancaire uniquement)
ou en ligne sur abo.alternatives-economiques.fr
(paiement sécurisé)

Offre valable jusqu'au 31/12/2016 et réservée aux nouveaux abonnés de la France métropolitaine. Conformément à la réglementation de la CNIL, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Fondateur : Denis Clerc

Directrice des publications, présidente-directrice générale :
Camille Dorival

RÉDACTION : 28 rue du Sentier 75002 Paris, tél. 01 44 88 28 90
Courriel : redaction@alternatives-economiques.fr

Pour joindre directement votre correspondant, composez
le 01 44 88 suivi des quatre chiffres entre parenthèses.

Rédacteur en chef : Guillaume Duval (28 92)

Coordinateur de la rédaction : Laurent Jeanneau (95 38)

Editorialistes : Christian Chavagneux (27 38), Philippe Frémeaux

Rédacteur en chef international : Yann Mens (95 94),

Rédacteurs en chef adjoints : Claire Alet (23 86), Catherine André (98 75),

Marc Chevallier (27 39), Sandrine Foulon (95 91), Antoine de Ravignan (95 92)

Secrétaire général de la rédaction : Daniel Salles (28 98)

Macroéconomie : Christian Chavagneux (27 38), Sandra Moatti (95 36)

Entreprise : Marc Chevallier (27 39), Romain Renier (98 78)

Société : Claire Alet (23 86), David Belliard (95 39),

Vincent Grimault (58 82), Xavier Molénat (98 76), Céline Mouzon (98 74),
Nairi Nahapétian (23 85)

Travail, social : Sandrine Foulon (95 91), Laurent Jeanneau (95 38),
Camille Dorival (28 90)

International : Antoine de Ravignan (95 92), Catherine André (98 75)

Agir : Céline Mouzon (98 74)

Agenda : Romain Renier (98 78)

Histoire : Gérard Vindt

Livres : Christian Chavagneux (27 38)

Ecrans : Igor Martinache

Ont également participé à ce numéro : Fanny Darbois, Pascal Erard,
Laurence Estival, Clémence Pinson, Anne-Françoise Taisne

Secrétariat de rédaction, iconographie : Charlotte Chartan (95 37),

Martine Dorteé (27 37), Nathalie Zemour-Khors (28 96)

Relations extérieures, association des lecteurs :

Véronique Oriandi (95 90), Marie-Fernande Moussau (28 90)

Chef de projet numérique : Laura Bernert (95 35)

Maquettes Web : Christophe Durand (28 91)

Infographies numériques : Matthieu Pierre-Louis (95 93)

Directeur du développement : David Belliard (95 39)

Directeur de la diversification : Jérémie Dousson (27 35)

Chargée de diversification : Marianne Thibaut (58 81)

Directrice commerciale : Héléne Reithler (27 33)

Chargée de promotion diffusion : Aïssata Seck (28 97)

Assistante marketing : Julie Moreira (28 94)

PUBLICITÉ : L'autre région

28, rue du Sentier 75002 Paris, www.lautre-regie.fr

Directeur de région : Jérémie Martinet (27 34)

Directeurs de clientèle : Arnaud Juliano (58 84), Anne Pichonnet (28 93)

L'Autre région

RELATIONS CLIENTS, FABRICATION

12, rue du Cap-Vert 21800 Quetigny

Tél. 03 80 48 10 25 - Fax 03 80 48 10 34

Relations clients : Stéphanie Claudel (chef de service), Colette Aubertin,

Lucia Bonvin, Marilyn Fleutot, Philippe Glommeau, Isabelle Ménétrier,

Claude Pettinarioli, Yolande Puchaux, Laure Trillo, Sonia Varichon

Courriel : abonnements@alternatives-economiques.fr

Chef de projet technique : Delphine Dorey

Directeur administratif et financier : François Colas

Comptabilité : Zineb Hemairia, Odile Villard

Maquette, infographie : Marie-July Berthelier, Odile Chesnot

Conception graphique : Marie-July Berthelier

Couverture : photo : iStock

Imprimerie : Léonce Deprez (62620 Ruitz)

Inspection des ventes (dépositaires et diffuseurs) :

Destination média, tél. : 01 56 82 12 06

Diffusion : En kiosque : Presstalis

En librairie : Volumen, 25 bd Romain Rolland, 75014 Paris

tél. 01 41 48 80 79

Mensuel édité par Scop-SA Alternatives Economiques

RC 84 B 221 Dijon, Siret 330 394 479 00043

Le capital est partagé principalement entre les salariés de la Scop-SA,

l'Association des lecteurs d'Alternatives Economiques et la Société civile

des lecteurs d'Alternatives Economiques.

CPPAP : 0319 1 84446

ISSN : 0247-3739

Dépôt légal : à parution

Imprimé en France/Printed in France

sur papier composé de fibres certifiées PEFC.



Audience mesurée par
AUDI PRESSE



ecofolia



OJD
PRESSE PAYANTE
Diffusion
Certifiée
2014

© Alternatives Economiques. Toute reproduction, même partielle, des textes, infographies et documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction. Toute copie destinée à un usage collectif doit avoir l'accord du Centre français du droit de copie (CFC) : 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70, fax : 01 46 34 67 19.

Ce numéro a été réalisé avec le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI), association reconnue d'utilité publique créée en 1960. Le CFSI regroupe vingt organisations engagées sur le terrain pour lutter contre la faim, la pauvreté et les inégalités. Parmi ses différents programmes, il coordonne la campagne et le Festival Alimentaire.



Résister et innover

Depuis plus de quinze ans, l'Europe pousse à la mise en place d'accords de partenariat économique (APE) avec plusieurs régions d'Afrique. En supprimant les droits de douane, ces accords faciliteraient les échanges commerciaux, pensés comme une solution miracle pour le développement de ces pays. Mais cette ouverture des frontières menace la souveraineté alimentaire. Outre les pertes fiscales, elle renforcera les inégalités entre l'Europe et l'Afrique. Elle entraînera des milliers de familles de petits producteurs et de transformateurs dans un système alimentaire mondialisé, qui les appauvrit toujours plus. Dominé par les multinationales, ce système est fondé sur la monoculture et l'usage intensif d'intrants chimiques. Exclues, que deviendront ces familles ? Devront-elles compter sur l'aide pour survivre ou viendront-elles grossir le flot de l'exode rural ?

Face à cette libéralisation des échanges, des producteurs résistent et s'organisent partout dans le monde. Ils exigent des politiques agricoles et alimentaires de long terme. Celles-ci doivent avoir une portée économique, mais aussi environnementale et sociale. Concrètement, elles doivent défendre les 3 milliards de ruraux. Face à la concurrence des importations, elles doivent leur garantir des prix rémunérateurs et stables, et favoriser la biodiversité. Pour construire l'avenir, elles doivent former les jeunes générations. Ainsi, elles concrétisent le droit à l'alimentation pour tous.

Sur les territoires, des femmes et des hommes développent des innovations qui prennent en compte les spécificités locales ou régionales. Paysans, artisans, transformateurs, commerçants, élus, citoyens, chercheurs s'engagent ensemble pour le « consommer local », sans refuser des échanges mondiaux quand ils s'avèrent indispensables.

Mais pour garantir une alimentation durable et une vie décente pour tous, leurs initiatives ne peuvent rester isolées. Elles doivent changer d'échelle. La solidarité internationale prend alors tout son sens. Tout en respectant la diversité, elle favorise la coopération et les complémentarités. Ainsi, grâce à l'engagement d'acteurs solidaires, l'agriculture familiale peut nourrir le monde. ■

Les politiques agricoles et alimentaires de long terme concrétisent **le droit à l'alimentation pour tous**



Jean-Marc Pau

par ANNE-FRANÇOISE
TAISNE, déléguée
générale du CFSI



Manifestation en Equateur contre le traité de libre commerce.
Les multinationales ont tout à gagner de ces accords et les petits producteurs beaucoup à perdre.

qui lui ont déjà été accordés. Mais ces nouvelles concessions de la part de l'Union européenne pourraient changer la donne et renforcer la détermination du gouvernement et des producteurs canadiens à obtenir un assouplissement des règlements sanitaires européens », estime Amélie Canonne, présidente de l'Association internationale des techniciens, experts et chercheurs (Aitec), qui travaille sur les accords de libre-échange.

Les producteurs européens tirent à boulet rouge sur cet accord qui, s'il était signé, pourrait servir de modèle au Tafta, actuellement en discussion. Ce dernier représenterait une menace compte tenu du poids des deux protagonistes : l'Union européenne et les Etats-Unis sont chacun le premier partenaire commercial de l'autre. En raison de ses « produits sensibles », l'agriculture est encore l'un des derniers secteurs où les droits de douane sont élevés.

En effet, selon le Cepii ^[1], les produits agricoles d'outre-Atlantique entrant sur le continent étaient soumis en 2010 à un droit de douane de 13 % en moyenne, contre 3,3 % pour les autres produits. Les exportations européennes vers les Etats-Unis étaient pour leur part taxées à 6,6 % en moyenne, contre 2,2 % pour les autres produits.

Bénéfique aux Etats-Unis

Les éleveurs ont été les premiers à monter au créneau : en se basant sur les concessions faites au Canada, Interbev, l'organisation qui représente l'ensemble des acteurs de la filière en France, estime que 200 000 tonnes de viande de bœuf pourraient être vendues par les producteurs américains dans l'Union ^[2]. « Les éleveurs américains vont chercher à profiter de cet accord pour écouler les morceaux nobles qu'ils n'arrivent pas à valoriser dans leur propre pays. Or, en Europe, le marché de ces produits, et principalement de

Le libre-échange ne nourrira pas le monde

Au Nord comme au Sud, agriculteurs et éleveurs s'inquiètent de la multiplication des accords bilatéraux de libre-échange. Ils y voient une menace pour la sécurité alimentaire.

En dépit des blocages persistants à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les partisans de la libéralisation des échanges ne baissent pas les bras. Le nombre d'accords bilatéraux en cours de ratification ou de négociation ne cesse de progresser, incluant tous un volet agricole. En témoigne l'attitude de l'Union européenne, engagée sur de multiples fronts : alors que le Parlement européen doit se prononcer cet automne sur la ratification des accords de partenariat économique (APE) avec les pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Ouest (voir page 8), les chefs d'Etat et de gouvernement vont se pencher sur l'accord commercial Europe-Canada (Ceta). Et si la France a demandé le 30 août l'arrêt des négociations sur le traité de libre-échange transatlantique (Tafta),

qui doit régir les relations commerciales entre le Vieux Continent et les Etats-Unis, celles-ci ne sont pas formellement interrompues.

Un avant-goût canadien

Au Nord, les agriculteurs sont inquiets. Non sans raison : le commerce de produits agricoles et agro-alimentaires entre l'Union européenne et le Canada n'est certes pas le principal enjeu du Ceta, mais l'accord

prévoit d'octroyer aux producteurs canadiens des quotas d'exportation de viande de bœuf et de porc, qui représentent respectivement 0,8 % et 0,4 % de la production européenne. « Selon la

Commission européenne, les effets devraient être très limités, car les quantités sont modestes et le Canada n'utilise pas aujourd'hui la totalité des quotas

200 000

tonnes de viande de bœuf pourraient être vendues par les producteurs américains dans l'Union européenne, si le Tafta est validé.

l'aloïau, est estimé à 400 000 tonnes. Comment les agriculteurs européens pourront-ils faire face à une production américaine qui, de plus, bénéficie de coûts de production moins élevés ?», interroge Fabien Champion, chef de projet conjoncture viande bovine à l'Institut de l'élevage.

En Europe, selon Interbev, les vaches laitières ont une alimentation composée à 60 % d'herbe ou de foin, alors qu'outre-Atlantique, elles sont alimentées à base d'un mélange de céréales permettant une croissance plus rapide. De plus, là où les exploitations familiales avec 60 vaches en moyenne réalisent la plus grande part de la production de viande sur le Vieux Continent, aux Etats-Unis, celle-ci est largement concentrée entre les mains de grandes entreprises. Résultat : le kilo de carcasse de viande de bœuf américain serait vendu en Europe à 8,60 €, alors que les producteurs des Vingt-Sept le commercialisent à 13,70 €. Avec à la clé une chute de près de 10 % des cours pour les éleveurs français. Difficilement amortissable, elle se traduirait à terme, en France, par la perte de 44 000 à 53 000 emplois, dont 25 000 à 30 000 emplois directs dans les exploitations.

Les producteurs de lait ou de céréales craignent eux aussi d'être noyés sous les exportations américaines, même s'il est difficile à ce stade de faire des prévisions. Personne ne sait encore quel accord sera conclu par les négociateurs sur le deuxième volet du Tafta, qui porte sur les barrières non tarifaires, comme les normes sanitaires et environnementales. Selon une étude réalisée pour le Parlement européen, ces normes concernent un tiers des produits échangés [3].

Sur le papier, les Européens ne veulent ni du bœuf aux hormones ni des organismes génétiquement modifiés (OGM), et les Etats-Unis n'ont aucune envie de voir arriver des fromages au lait cru. Dans l'éventualité où un compromis serait

trouvé pour éliminer 25 % de ces contraintes, ajoutées au démantèlement des barrières douanières, le Tafta pourrait se traduire par une hausse des exportations de l'Union de 56 %, un pourcentage deux fois moins élevé que l'augmentation prévue des importations en provenance des Etats-Unis, qui bondiraient de 113 % à l'horizon 2025.

Un risque de contagion au Sud

« Face à la mise en concurrence nouvelle avec les produits agricoles américains, notre propre agriculture n'aurait sans doute pas d'autres possibilités que de s'engouffrer encore davantage dans un modèle agroexportateur, prédit Aurélie Trouvé, enseignante et chercheuse à AgroParisTech. La concurrence accrue risque de mener à une concentration des exploitations et à une spécialisation des régions. » Les perspectives de promotion des circuits courts, de la relocalisation des activités agricoles et de l'agriculture

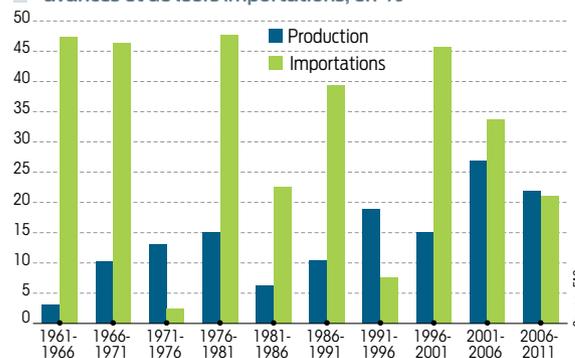
paysanne seraient considérablement menacées. « Enfin, un tel accord rendrait caduques les efforts menés par l'Union pour légitimer sa politique agricole commune autour de pratiques plus agroécologiques et de produits agricoles d'appellations géographiques de qualité », poursuit la chercheuse.

Si ces deux accords ne les concernent pas directement, les pays du Sud pourraient eux aussi en subir les conséquences. « Vu le poids de l'Union européenne et des Etats-Unis dans les échanges mondiaux, les normes résultant d'un compromis pourraient devenir la référence commune dans les échanges internationaux et s'imposer donc aussi aux pays du Sud », explique Aurélie Trouvé. « Les concessions faites par l'Europe pourraient aussi réduire l'accès des produits de ces pays au marché communautaire, notamment pour le sucre et le coton, au moment même où un certain nombre d'entre eux négocient des accords de libre-échange avec les Vingt-Sept, leur laissant entrevoir la possibilité de nouveaux débouchés », met en avant Jean-Christophe Bureau, chercheur à AgroParisTech et coauteur d'un rapport sur le Tafta [3] remis au Parlement européen.

Pour les organisations de producteurs du Sud comme du Nord et les organisations non gouvernementales (ONG) de solidarité internationale, les principaux gagnants de ce grand marchandage seraient *in fine* les multinationales. Elles bénéficieraient de matières premières agricoles à bas prix pour inonder la planète de produits alimentaires entrant directement en compétition avec la production locale. On est loin donc du cri d'alarme lancé lors de la crise alimentaire de 2008 par la Banque mondiale elle-même, qui reconnaissait l'impasse dans ▶

LES PAYS LES MOINS AVANCÉS SONT DÉPENDANTS DES IMPORTATIONS

Evolution de la production de céréales des pays les moins avancés et de leurs importations, en %



LE DÉFICIT COMMERCIAL AGRICOLE S'ACCROÎT

Importations, exportations et déficit agricoles des pays les moins avancés, en millions de dollars



[1] « Les enjeux économiques du partenariat transatlantique », *La lettre du Cepii* n° 335, 30 septembre 2013, accessible sur www.cepii.fr/PDF_PUB/lettre/2013/let335.pdf

[2] « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement : près de 50 000 emplois menacés dans la filière viande bovine française », Interbev, accessible sur www.interbev.fr/wp-content/uploads/2016/02/TTIP-VoletEmploi011150K.pdf

[3] « Risques et opportunités pour le secteur agroalimentaire européen liés à un possible accord entre l'UE et les Etats-Unis », Parlement européen, 2014, accessible sur [www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2014/514007/AGRI_IPOL_STU\(2014\)514007_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2014/514007/AGRI_IPOL_STU(2014)514007_FR.pdf)

► laquelle avait conduit la politique visant à s'approvisionner sur le marché mondial pour lutter contre la faim. Elle estimait qu'il était urgent de permettre aux pays en développement d'augmenter leur production agricole pour répondre aux besoins de leur population. Ainsi, il devenait possible de pallier la forte hausse des cours mondiaux, céréales en tête, due à de mauvaises récoltes et à la répartition inéquitable des ressources agricoles entre alimentation humaine, alimentation animale et fabrication d'agrocarburants.

Cependant, les dernières prévisions de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'OCDE pour les années 2016-2025 tablent sur la fin des prix élevés pour la plupart des productions agricoles, grâce à une progression de l'offre supérieure à la demande et à un tassement de la production d'agrocarburants. Les théo-

ries visant à libéraliser toujours plus les échanges ont donc été remises en selle ^[4]. « *Beaucoup de pays producteurs sont compétitifs et exportent régulièrement des fruits et des plantes à boisson, ce qui alimente les réserves de devises étrangères. Ces produits peuvent permettre aux agriculteurs de ne plus*

L'accès aux marchés des productions du Sud doit être encouragé face à la concurrence des importations à bas prix

se cantonner aux cultures vivrières habituelles. Ils peuvent aussi être une source d'emplois potentiellement importante pour la jeune population du continent. Les exportateurs de produits alimentaires étant en nombre limité et les importateurs nets étant nombreux, il est essentiel que les échanges commerciaux régionaux soient ouverts pour

garantir la sécurité alimentaire », note le rapport dans la partie concernant l'Afrique subsaharienne.

Des solutions durables

Reste qu'une plus grande ouverture des frontières risque au contraire de fragiliser les agriculteurs du Sud, qui représentent les deux tiers des victimes de la faim, faute de dégager des revenus suffisants. L'accès de leurs productions aux marchés doit donc être encouragé face à la concurrence des importations à bas prix. L'exemple de l'Union européenne montre d'ailleurs que le Continent a réussi à assurer sa sécurité alimentaire dès les années 1960 en instaurant des droits de douane élevés pour protéger ses producteurs, tout en leur octroyant des prix rémunérateurs.

« De plus, on assiste aujourd'hui à un certain retournement de la part des consommateurs, qui préfèrent les produits locaux aux productions standardisées. Les progrès réalisés depuis une décennie en Afrique, par exemple, sont d'ailleurs considérables : nombre d'initiatives locales permettent aujourd'hui d'approvisionner les marchés urbains, les agriculteurs s'organisent, les filières se structurent. Tout n'est pas parfait, mais il faut encourager cette dynamique en appuyant les acteurs dans des pays où l'agriculture est encore un très gros pourvoyeur d'emplois », insiste Henri Rouillé d'Orfeuil, membre de l'Académie d'agriculture de France et chargé des relations extérieures de l'association Recherche et évaluation de solutions innovantes et sociales (Resolis), qui recense dans différents pays du monde des initiatives pour une alimentation responsable et durable. Sur tous les continents, les initiatives de relocalisation de la production agricole, reconnectant les paysans avec les consommateurs, montrent qu'il ne s'agit pas d'une utopie. Des solutions durables pour nourrir la planète existent déjà. Il ne reste qu'à les encourager. ■ Laurence Estival

BÉNIN

Le manioc local équitable séduit les consommateurs urbains

Depuis 2007, une dizaine de groupements fédérant 113 femmes autour de la ville de Dogbo, située à quelque 150 kilomètres au nord de Cotonou, ont décidé de prendre leur avenir en main. Ces transformatrices de produits dérivés du manioc (gari, tapioca, etc.) ont engagé une démarche collective soutenue par Planète urgence et le CFSI, afin de valoriser la production locale.

« Le gari amélioré avec du lait de coco ou du jus d'ananas n'avait pas rencontré le succès escompté », explique Dieu-donné Konnon, responsable de l'Organisation non gouvernementale (ONG) béninoise Cidev (Centre d'intervention pour le développement), qui les accompagne maintenant pour les aider à renverser la tendance. Après avoir planché en amont sur la qualité des produits et la réduction des coûts de production (travail sur l'hygiène, culture du manioc pour diversifier les exploitations familiales et leur éviter de l'acheter sur les marchés, utilisation de bois d'acacia à repousse rapide pour faire fonctionner les machines, etc.), les femmes se

sont penchées sur l'identification de points de vente à Cotonou et à Porto-Novo qui pourraient être intéressés. Peu après, 17 boutiques et supermarchés ont répondu à l'appel. Ces produits locaux correspondent en effet à une attente des consommateurs, bien que le kilo de gari de Dogbo soit vendu 500 francs CFA, contre 250 à 300 francs CFA pour des produits standardisés et importés.

Pour assurer l'approvisionnement régulier des points de vente urbains, les femmes passent à présent des contrats avec des petites entreprises grossistes spécialisées dans l'acheminement des produits agricoles vers les villes. Leurs relations commerciales sont pensées sur le mode d'une « gestion durable des affaires », où les coûts et la valeur ajoutée sont répartis équitablement entre l'ensemble des acteurs (transformatrices, grossistes, distributeurs). Chacun d'entre eux est donc rémunéré à un prix juste, dans une logique de complémentarité et non de compétition. Une réponse aux dérives du libre-échange, en somme.

[4] « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025 », 2016, accessible sur www.fao.org/3/a-i5778f.pdf

Les producteurs de riz guinéens à l'heure de la reconquête

En Basse-Guinée, dans la zone côtière, les acteurs de la filière rizicole gagnent des parts de marché grâce à la production d'un riz local haut de gamme.

L'accroissement de la population et la part devenue importante du riz dans la consommation des ménages ont depuis plusieurs années décidé le gouvernement guinéen à faire de cette production, pratiquée par 80 % des exploitations, l'axe principal de sa politique de développement agricole. Si la production locale ne couvre toujours pas la totalité des besoins (365 000 tonnes ont été importées en 2013), le riz guinéen a le vent en poupe.

Miser sur la qualité

Entre 2000 et 2014, les surfaces ensemencées sont passées de 666 000 à 985 000 hectares et la production a augmenté de près de 50 %, pour frôler les 2 millions de tonnes. L'aménagement de surfaces rizicoles sur les bas-fonds en Guinée forestière, mais aussi dans les plaines et les mangroves de Basse-Guinée permet à ces régions de représenter aujourd'hui 18 % de la surface rizicole du pays et 16 % de la production nationale.

« Dans la zone de mangrove, le long de la côte, nous avons aménagé 10 000 hectares depuis 1997 », raconte Alpha Oumar Sow, cadre du ministère de l'Agriculture. Sur une partie de la zone, un projet de valorisation du riz local, conduit en partenariat avec le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret), le CFSI, la Fondation de France et l'Agence française de développement (AFD), a accompagné 17 unions ou groupements de producteurs et de transformateurs, soit 2 700 agriculteurs et plus de 2 000 étuveuses.

« Nous avons travaillé avec la recherche pour sélectionner les semences les plus adaptées afin de produire du

riz étuvé très apprécié des consommateurs. Des conseillers ont également appuyé les petits paysans dans l'appropriation de nouvelles techniques : des digues construites autour des parcelles ont empêché leur invasion par l'eau de mer, qui détruit les cultures. En saison sèche, il faut au contraire laisser l'eau rentrer, car elle élimine les mauvaises herbes, ce qui nous permet de limiter l'utilisation de produits chimiques », poursuit Alpha Oumar Sow. Une charte de qualité a été rédigée et la filière se structure en interprofession pour une meilleure concertation entre agriculteurs, étuveuses, commerçantes, etc.

Concurrencer le riz importé

Les résultats ne se sont pas fait attendre : entre le début de l'expérimentation et 2015, les rendements sont passés de 1,3 à 2,5 tonnes à l'hectare. Les acteurs de la filière ont également travaillé à la mise en place d'une marque collective pour un riz haut de gamme de mangrove. Ce riz böra maalé (« riz de boue » en soussou) vise une clientèle aisée qui fréquente les restaurants et les supermarchés urbains. Malgré un prix supérieur de 25 % à celui des autres riz locaux, « les consommateurs sont prêts à payer ! », sourit le coordinateur du projet, à la recherche de futurs débouchés en Guinée, mais aussi sur les marchés bio et équitables en Europe.



Transformatrice de riz en Guinée. La filière rizicole commence à se structurer en intégrant agriculteurs, étuveuses, commerçantes...

Le développement de cette marque pourrait permettre d'intégrer dans cette dynamique une trentaine de groupements de producteurs. Les marges dégagées grâce à ce produit haut de gamme pourraient aussi faciliter le lancement d'autres riz étuvés à des prix plus accessibles pour le consommateur guinéen moyen. Et ainsi concurrencer le riz importé, notamment d'Inde, qui surfe sur la préférence des Guinéens pour le riz étuvé en exportant à bas prix.

Cette concurrence ne décourage pas Alpha Omar Sow, bien décidé à prendre ses concurrents de vitesse. Le réseau böra maalé réfléchit ainsi à engager une démarche pour obtenir une « indication géographique » (certification protégeant les produits liés à un territoire). Les acteurs de la filière ont aussi gagné en notoriété : le programme alimentaire mondial a en effet acheté aux étuveuses de l'interprofession en janvier dernier 30 000 tonnes de riz destinées essentiellement aux cantines scolaires.

■ L.E.



Alfonso Castellanos

ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

La souveraineté alimentaire du Sud menacée

La ratification des accords de libre-échange entre l'Union européenne et six régions du Sud aura de lourdes conséquences pour les pays les moins avancés.

C'est lancé : à partir de septembre, le Parlement européen doit se prononcer sur la ratification des accords de partenariat économique (APE) régissant les relations commerciales entre les Vingt-Sept et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), regroupés en unions régionales. 79 Etats du Sud sont concernés, dont une majorité parmi les plus pauvres de la planète. D'ici là, les gouvernements ACP devront avoir approuvé les textes négociés avec Bruxelles, dont les pourparlers ont été engagés il y a plus de quinze ans.

Il s'agissait alors, pour l'Union européenne, de se mettre en règle avec l'Organisation mondiale du

commerce (OMC) : les Vingt-Sept avaient été condamnés trois fois, suite à des plaintes d'exportateurs sud-américains de bananes. Ceux-ci se plaignaient de devoir payer des droits de douane pour vendre leur production sur le continent européen, alors que les pays ACP en étaient exemptés depuis 1975, afin de favoriser leur développement grâce au commerce. Accorder des avantages à certains pays en développement (les ACP en l'occurrence) est en effet contraire au principe de la clause de l'OMC de la nation la plus favorisée. En revanche, créer des zones de libre-échange avec octroi de concessions réciproques est possible. Bruxelles a donc proposé aux pays ACP, répartis en six

zones géographiques, de se mettre autour de la table pour étudier concrètement les concessions qu'ils pourraient accepter en échange de la garantie de conserver un libre accès au marché européen.

Des pertes de recettes douanières abyssales

Fin août, la procédure de signature et de validation des APE était en cours (voir encadré). En Afrique de l'Ouest, le Nigeria et la Gambie ont toutefois indiqué qu'ils ne signeraient probablement pas le texte paraphé par les négociateurs il y a deux ans, risquant de ce fait de faire voler en éclats le compromis. Ces désaccords persistants entre les seize



Jardins maraîchers de Bolomakoté (Burkina Faso). Les APE pourraient compromettre les initiatives innovantes actuelles dans l'agriculture au Sud.

Etats concernés illustrent, au-delà de cet ensemble régional, les conséquences d'une démarche censée dopper la croissance dans les pays ACP, mais dont l'application comporte de nombreuses inconnues.

Dans le viseur des récalcitrants : l'impact sur ces pays de la baisse de droits de douane accordée aux importations européennes, contre un accès au marché européen libre, immédiat et sans aucune taxation des produits des ensembles régionaux.

Concernant l'Afrique de l'Ouest, le compromis stipule que vingt ans après l'entrée en vigueur de l'APE, 75 % des produits vendus par l'Union pourront entrer librement dans les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). « *Cela devrait se traduire par une perte nette de 26,2 milliards d'euros en 2040, 59,2 milliards d'euros en 2045 et 77,6 milliards d'euros en 2050* », explique l'économiste et spécialiste

des questions agricoles Jacques Berthelot, dans une note publiée en avril dernier ^[1].

L'Union a proposé aux signataires une aide de 6,5 milliards d'euros sur cinq ans pour permettre aux écono-

mitif n'ont pas non plus beaucoup à attendre d'un libre accès au marché communautaire : « *Les taxes qui s'appliquent au Nigeria sont très faibles, car il exporte peu de produits agricoles et ses exportations de pétrole ne sont pas taxées* », indique Jacques Berthelot.

Les PMA ont peur de voir leurs aides au développement réduites s'ils ne signent pas, ce qui les a conduits à accepter de passer sous les fourches Caudines de Bruxelles. L'Europe

“ On ne peut demander à l'Afrique d'être le premier exemple qui montrera que c'est en s'ouvrant d'abord au commerce qu'elle va se développer ” MAMADOU CISSOKHO, du Roppa

mies d'Afrique de l'Ouest de faire face à cette libéralisation. Mais cette somme représente une goutte d'eau par rapport aux besoins de ces pays. « *De plus, il ne s'agit pas de fonds additionnels, mais de recyclage de financements destinés à la région* », ajoute Pascal Erard, responsable plaidoyer au CFSI.

Les PMA floués

La situation est d'autant plus absurde que sur les seize Etats d'Afrique de l'Ouest concernés, douze font partie des pays les moins avancés (PMA) qui peuvent déjà exporter vers l'Europe sans s'acquitter de droits de douane, dans le cadre de l'initiative « Tout sauf les armes », sans ouvrir davantage leurs frontières aux produits des Vingt-Sept. Les quatre pays en développement non PMA (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Cap-Vert) qui ne bénéficient pas de ce dispo-

est en effet leur premier partenaire commercial : elle absorbe 36 % des exportations de l'Afrique de l'Ouest et représente 30 % de ses importations. L'agriculture étant un secteur vital pour les Etats concernés – la production agricole couvre 80 % des besoins de la région et procure un emploi à 60 % de la population active –, les négociateurs ont obtenu qu'un certain nombre de produits de base soient considérés comme des produits sensibles, pouvant continuer à être protégés. « *Cependant, les importations de matières premières d'origine agricole destinées aux industries locales sont en général libéralisées, générant une concurrence accrue avec les matières premières équivalentes originaires de l'agriculture africaine. C'est notamment le cas* »

[1] « La folie de mettre en œuvre l'accord de partenariat économique UE-Afrique de l'Ouest, basée sur les échanges commerciaux de 2015 », 22 avril 2016, accessible sur <https://lc.cx/o44w>

ÉTAT DES LIEUX

La situation à la fin août

Au terme des négociations, les accords de partenariat économique (APE) doivent franchir trois étapes : être paraphés par les négociateurs, signés par les gouvernements, puis approuvés par le Parlement européen et les parlements nationaux. Un processus encore loin d'être terminé. Où en sommes-nous ?

- **Afrique australe** : APE signé, ratification en cours.

- **Afrique de l'Ouest** : procédure de signature en cours, mais fortes réticences du Nigeria et de la Gambie.

- **Afrique de l'Est** : procédure de signature

en cours, mais la Tanzanie et l'Ouganda ont annoncé qu'ils ne signeraient pas.

- **Afrique centrale** : négociations en cours, mais pas de paraphe. Un APE intérimaire a été ratifié avec le Cameroun, qui est entré en vigueur en août.

- **Pacifique** : négociations bloquées.

- **Caraïbes** : seul APE régional signé (en 2007), mais la ratification n'est pas finalisée.

- **Union européenne** : les APE paraphés ont été signés, mais le Parlement européen attend la signature des APE par les pays ACP concernés pour pouvoir se prononcer sur leur ratification.

► de la poudre de lait européenne, importée en vrac et reconditionnée sur place ou transformée en lait liquide, en concurrence directe avec les filières laitières locales », note la Confédération européenne des organisations non gouvernementales d'urgence et de développement (Concord) dans son étude, publiée en 2015 [2].

Un jeu de dupes

« Ces accords risquent de remettre en cause le développement agricole des pays signataires, alors qu'on assiste depuis la crise de 2008 à un changement d'attitude de la part de la communauté internationale. Les bailleurs de fonds financent aujourd'hui davantage de projets orientés vers les productions vivrières, répondant aux attentes des consommateurs locaux. L'agriculture est de nouveau considérée comme un secteur prioritaire. Partout en Afrique, se mettent en place des projets misant sur l'agroécologie pour améliorer les rendements en réduisant les coûts. La structuration de filières est en cours et des Etats ont aussi augmenté leur budget agricole après plusieurs années de

baisse », remarque Cécile Broutin, responsable du département « Alimentation et économie rurale » du Gret, association membre du CFSI.

« En empêchant les pays ACP, et notamment ceux d'Afrique de l'Ouest, d'assurer leur souveraineté alimentaire et la protection de leurs industries naissantes, l'Union se tire une balle dans le pied, car elle perdrait à moyen-long terme

de vastes marchés pour ses produits industriels et ses services à haute valeur ajoutée, a fortiori compte tenu de

26,2

milliards d'euros, c'est le montant de la perte de recettes douanières que pourraient engendrer les APE en Afrique de l'Ouest.

l'explosion démographique dans ces pays », observe Jacques Berthelot.

« Tous les pays qui se sont développés ont commencé par créer les conditions pour le faire en se protégeant, et ce n'est qu'ensuite qu'ils se sont ouverts aux autres. On ne peut demander aujourd'hui à l'Afrique d'être le premier exemple qui montrera que c'est en s'ouvrant d'abord au commerce qu'elle va se développer », conclut Mamadou Cissokho, président honoraire du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (Roppa). ■ L.E.

[2] « A qui profite l'APE entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE », 2015, accessible sur <http://library.concordeurope.org/record/1666/files/DEEEP-PAPER-2016-026.pdf>



Battage du fonio au Burkina Faso. Les productions agricoles du Sud, souvent complémentaires, trouvent aujourd'hui des débouchés dans les pays voisins.

Alonso Castellanos

DÉSÉQUILIBRES

L'intégration régionale, victime des APE ?

En privant chaque membre de débouchés chez ses voisins, dont les productions sont complémentaires, les accords de partenariat économique (APE) pourraient entraver le développement du commerce entre les pays d'Afrique de l'Ouest. Celui-ci ne représente aujourd'hui que 9 % des échanges de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). La raison ? L'augmentation des importations européennes dans chaque pays.

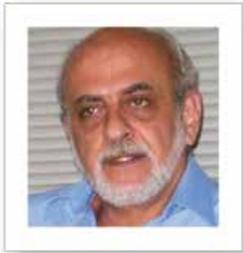
Les produits communautaires, déjà très compétitifs par rapport aux productions d'Afrique de l'Ouest, vont en effet bénéficier d'un coup de pouce supplémentaire avec la diminution des droits de douane. « De plus, les agriculteurs européens continuent à bénéficier de subventions, via les aides au revenu versées dans le cadre de la politique agricole commune », ajoute l'économiste Jacques Berthelot. L'intégration régionale, gage d'amélioration des conditions de vie, constituait pourtant l'un des arguments mis en avant par l'Union européenne pour inciter les gouvernements à accepter de négocier les APE.



Enfants quilombolas. Les programmes de lutte contre la faim ont permis de maintenir un réseau de 4,5 millions d'exploitations familiales au Brésil.

Jeff Redman - If not us then who ?

Renforcer l'agriculture familiale au Brésil



D.R.

Renato Sergio Maluf, économiste, professeur à l'université fédérale rurale de Rio de Janeiro

ENTRETIEN Les politiques ciblées menées par le président Lula ont aidé l'agriculture familiale, mais il reste beaucoup à faire pour qu'elle accède enfin au marché privé.

Le président Lula a amplifié et diversifié le programme d'appui à l'agriculture familiale [1]. Quels ont été les résultats ?

Au Brésil, l'agriculture familiale inclut des petits paysans pauvres, mais aussi des exploitations intermédiaires qui se sont mécanisées, utilisant des intrants et des semences avec un fort potentiel. En facilitant l'accès des agriculteurs familiaux au crédit, les mesures prises dès la fin des années 1990 ont dans un premier temps renforcé ces exploitations intermédiaires. Après son arrivée au pouvoir en 2003, Lula a doublé les financements en ciblant davantage les petits éleveurs, les paysans expérimentant l'agroécologie, les produits de terroir, les jeunes, les femmes...

Les agriculteurs les plus pauvres en ont-ils profité ?

Les agriculteurs les plus pauvres ont en fait davantage profité des programmes de lutte contre la faim, via des achats publics subventionnés. Les cantines scolaires, dont 30 % des achats proviennent directement des paysans les plus vulnérables, ont ainsi fourni 46 millions de repas gratuits par jour aux élèves. Cette politique a maintenu un réseau de 4,5 millions d'exploitations familiales, couvrant 70 % des besoins des Brésiliens.

Si les politiques ciblées ont aidé l'agriculture familiale, elles n'ont pas suffisamment été suivies de mesures d'ac-

compagnement des agriculteurs les plus pauvres pour les aider à accéder aussi au marché privé : expérimentation de nouvelles méthodes de production, développement des rendements ou de la qualité des produits. L'agriculture industrielle a, quant à elle, continué à prospérer, une partie des agriculteurs intermédiaires aidés ayant été intégrés à ce système de production afin de développer les exportations.

Une prise de conscience des consommateurs pourrait-elle aider l'agriculture familiale à conquérir les marchés privés ?

Très impliqués dans les années 2000 dans la définition et la mise en œuvre des programmes de lutte contre la faim, les mouvements sociaux et les citoyens ont progressivement fait prendre conscience à la population que la qualité gustative et sanitaire des aliments dépendait aussi de la

manière dont ils étaient produits. Il y a en effet une véritable effervescence dans tout le pays autour du développement de marchés de niche (produits bio, produits des terroirs...) porté par des groupes de consommateurs responsables. Mais ces initiatives restent encore très dispersées et manquent de visibilité. Seule une initiative au niveau fédéral – et un appui technique adapté – permettrait de leur donner plus d'échos et donc plus de perspectives aux agriculteurs familiaux. ■ **Propos recueillis par L. E.**

[1] La destitution définitive de Dilma Rousseff le 31 août pourrait remettre en cause ce programme. Le ministère du Développement rural, à l'origine de ces politiques d'aides, a déjà été fusionné avec celui des Affaires sociales en juin.

INITIATIVE

Revaloriser une région semi-aride

Assurant la sécurité alimentaire et la production d'aliments sains, les mesures agricoles ciblées peuvent également ralentir l'exode rural et lutter contre la désertification de certaines régions. En témoigne le programme conduit par le projet de l'Institut de permaculture de Bahia, une des municipalités brésiliennes situées dans une région semi-aride. Répertoire par l'association Resolis dans

le cadre d'un recensement d'initiatives « pour une alimentation responsable et durable », ce projet participe à la revalorisation du territoire. 1 500 familles ont été accompagnées dans le développement de cultures adaptées à l'écosystème local (pois d'Angole, sorgho, papaye...), selon des pratiques agroécologiques, respectueuses de l'environnement, créatrices de revenus et d'emplois.

Les producteurs de lait dans la tourmente

En chute vertigineuse depuis deux ans, le prix du lait payé aux éleveurs européens ne couvre plus les coûts de production.



Parce que l'achat ou la vente d'une vache est une décision de long terme, il est difficile, pour les éleveurs, de s'adapter aux fluctuations du marché.

Depuis deux ans, les éleveurs européens assistent à la baisse des cours. En mai dernier, le prix du lait payé aux producteurs français variait entre 260 et 280 euros la tonne, contre 363 euros il y a encore deux ans. « Ces montants ne couvrent plus les coûts de production, qui se situent autour de 300 euros la tonne », explique André Pfmilin, économiste et auteur d'un ouvrage sur l'Europe laitière [1]. Faible consolation pour les éleveurs hexagonaux : avec une chute de 14 % en un an, la France est dans la même situation que l'Espagne ou la Pologne. En Allemagne, en Irlande et au Royaume-Uni, les prix ont dévissé de 22 % à 25 %.

L'export en repli

Comment en est-on arrivé là ? Les projections de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'OCDE faisant état d'une progression des besoins de 22 % pour la prochaine décennie, l'Union européenne avait décidé en 2008 de sortir progressivement des quotas laitiers institués en 1984. Soucieuse de bénéficier d'une demande mondiale en hausse, elle a autorisé, à partir de 2009, les pays à dépasser de 1 % par an les plafonds

réglementaires (les quotas), avant la suppression de cet outil de régulation de l'offre au 31 mars 2015.

Les prix mondiaux étant alors orientés à la hausse, certains pays – Allemagne, Pays-Bas et Irlande en tête – ont anticipé la sortie des quotas. En 2015, la production européenne a ainsi bondi de 2,2 %. Cette hausse s'est traduite par la mise sur le marché de 3,3 millions de tonnes supplémentaires. Cela représente une deuxième augmentation conséquente des volumes, qui avaient déjà progressé de 6,6 millions de tonnes en 2014. La consommation européenne évoluant peu, ces volumes devaient être principalement écoulés à l'export.

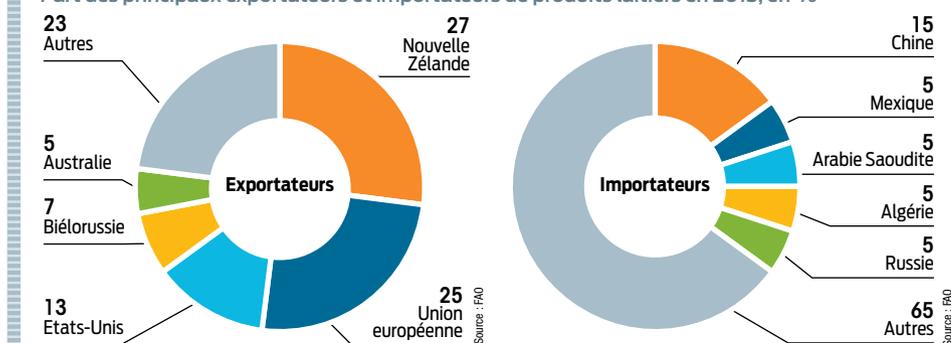
Mais ni l'Union européenne ni ses producteurs n'avaient anticipé les évolutions des besoins de leurs principaux clients : les achats de la Chine, premier importateur mondial, au plus haut encore en 2014, n'ont depuis cessé de diminuer, car ce pays a augmenté sa propre production et largement reconstitué ses stocks. Par ailleurs, les effets de l'embargo instauré par la Russie sur les produits laitiers européens et le repli des livraisons vers l'Algérie, troisième importateur mondial, ont aussi eu des conséquences : ces trois pays ont représenté 20 %

des importations mondiales, contre 25 % un an plus tôt. Pas de quoi absorber la vague blanche qui a déferlé en Europe, entraînant les producteurs dans la tourmente.

Pire encore : la fin des quotas laitiers a exacerbé la concurrence à l'intérieur du continent. Misant sur des coûts de production avantageux, l'Irlande qui pratique un élevage extensif avec des animaux essentiellement nourris à l'herbe, a ainsi continué à appuyer sur l'accélérateur, augmentant ses volumes de lait de 18 % ! « Et même si les producteurs irlandais sont aujourd'hui en difficulté, ils misent, comme les Néerlandais, sur une croissance des volumes pour diluer les coûts de production. Et ils espèrent bien tenir le plus longtemps possible, tablant sur une reprise des exportations à moyen terme », souligne Vincent Chatellier, chercheur à l'Inra. Et partout en Europe, des éleveurs font, quand ils le peuvent, les mêmes calculs. Ceux qui se sont endettés pour profiter de la fin des quotas en achetant des robots de traite n'ont de toute façon pas vraiment le choix.

LE TOP 5 DES EXPORTATEURS ET DES IMPORTATEURS DE LAIT

Part des principaux exportateurs et importateurs de produits laitiers en 2015, en %



Les dérives d'un système

« Cette course en avant risque toute-fois d'amplifier la spirale à la baisse », explique Elsa Casalegno [2], pour qui le secteur laitier offre un miroir grossissant des dérives d'un système laissé aux seules lois du marché. « Il y a un énorme paradoxe : la production laitière est fortement ancrée dans les territoires, mais le marché, lui, est mondial. En



F. LARGILLIER

France, 90 % de la collecte est réalisée par des multinationales qui valorisent mal les spécificités locales. De plus, les éleveurs ont peu de marges pour s'adapter à une nouvelle situation : contrairement aux productions végétales où il est possible de semer ou non en fonction des marchés, l'achat ou la vente d'une vache est une décision qu'ils doivent prendre sur le long terme. Car même quand les cours sont bas, il faut nourrir les animaux, s'occuper des questions sanitaires, etc. Sans filet de sécurité, ils n'ont plus les moyens de se retourner et les conséquences de la crise actuelle devraient être sévères. »

Dans l'immédiat, les Etats et parfois les acteurs de la filière prennent des mesures en ordre dispersé pour aider les éleveurs à affronter cette dépression. « Mais seule une réponse européenne pourrait être à la mesure de l'ampleur de la crise ! », rappelle l'Institut de l'élevage [3]. Stéphane Le Foll, le ministre de l'Agriculture français, avec ses collègues allemand et polonais, a ainsi demandé en juin dernier à Bruxelles l'activation d'une clause prévue dans la politique agricole commune (PAC) autorisant une baisse de la production pendant six mois. Dans un rapport rendu au ministre français de l'Agriculture en juin dernier [4], plusieurs économistes proposent un système de bonus-malus dans lequel, en période de crise, les producteurs s'engageant à bais-

ser leurs volumes recevraient une aide au revenu, tandis que ceux continuant à développer la production devraient s'acquitter de pénalités.

Ces propositions sont loin de faire l'unanimité. « L'Europe n'a pas une vision partagée de l'avenir de la filière », pointe Vincent Chatellier. Pourtant les enjeux sont de taille : l'Europe entend-elle nourrir les hommes avec de la matière première à bas coût, quitte à en payer le prix social et environnemen-

tal ? Ou préfère-t-elle développer une carte laitière reposant sur une prise en compte de la diversité des territoires et le maintien de l'emploi dans le secteur, en le mettant à l'abri de la volatilité des marchés ?

■ L. E.

[1] *Europe laitière. Valoriser tous les territoires pour construire l'avenir*, par André Pflimlin, Editions France agricole, 2010.

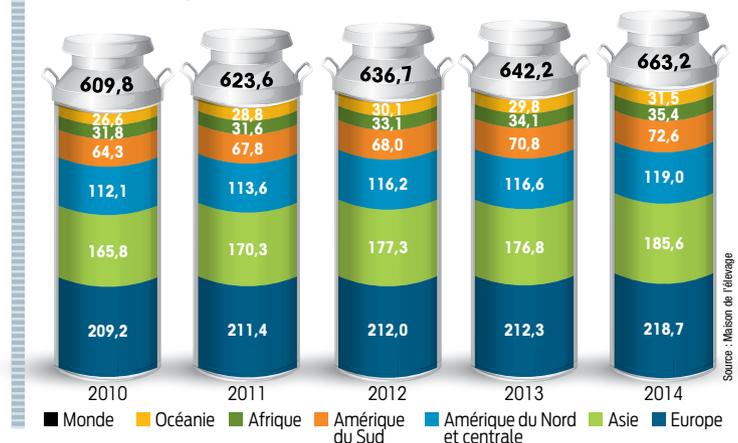
[2] *Les cartels du lait. Comment ils remodelent l'agriculture et précipitent la crise*, par Elsa Casalegno et Karl Laske, Don Quichotte, 2016.

[3] « Economie de l'élevage. 2015, de la dérégulation... aux désordres des marchés en 2016 », Institut de l'élevage, dossier annuel n° 465, février 2016.

[4] « Etude sur les mesures contre les déséquilibres de marché : quelles perspectives pour l'après quotas dans le secteur laitier européen ? », juin 2016 (<https://lc.cx/ooNF>).

TOUJOURS PLUS DE LAIT

Evolution de la production de lait, en millions de tonnes



FILIÈRE

Des prix rémunérateurs, une utopie ?

Pour regagner des marges de manœuvre, la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) souhaite rouvrir le dossier de la répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière, de la production à la transformation. Elle s'appuie sur le rapport rendu en avril dernier par l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : alors que les comptes des éleveurs plongent dans le rouge, le prix du lait UHT a à peine bougé dans les rayons de la grande distribution depuis dix ans. Par ailleurs, les prix des produits laitiers imposés par les industriels ont baissé de 1 % depuis un an, quand

ceux versés aux producteurs dévissaient de 14 %. « En France, les éleveurs, qui se décarcassent pour offrir aux transformateurs un lait d'une qualité et d'une variété inouïes, ne voient pas leurs efforts valorisés à leur

juste prix par les transformateurs, sauf sur quelques niches comme le lait bio ou certaines productions d'appellation d'origine contrôlée (AOC), à l'image du comté », observe Vincent Chatellier.

« Avec un prix qui frise les 500 euros par tonne de lait (pour la fabrication du comté), nous enregistrons même une progression par rapport à l'an passé », confirme Claude Vermot-Desroches, le président du Comité interprofessionnel de gestion du comté. Il met en évidence la gouvernance instaurée dans la filière : producteurs et transformateurs se mettent en effet chaque année autour d'une table pour décider du volume de litres à produire en fonction des débouchés envisagés. En 2015, 2 600 exploitations, 150 fruitières et 15 affineurs ont produit et transformé 650 millions de litres de lait, soit comme chaque année une légère progression de 1 % à 2 %, pour ne pas inonder le marché.

500 €

C'est le prix de la tonne de lait payée aux éleveurs pour la fabrication du comté, contre 260 à 280 € pour les autres usages industriels.

« Nos idées gagnent du terrain »



D. R.

Benoît Faucheu,
président de la commission
Développement durable et transition
énergétique de l'Association
des régions de France

ENTRETIEN Les collectivités territoriales ont une carte à jouer pour orienter l'agriculture vers des modèles plus respectueux des écosystèmes.

Les négociations sur la libéralisation des échanges redoublent d'intensité. Les partisans d'une autre politique, reposant sur la liberté des peuples à se nourrir eux-mêmes pour assurer la sécurité alimentaire, ont-ils perdu la partie ?

Pour nourrir le monde, il n'y a pas qu'une seule réponse : le système agro-industriel. Relié aux marchés internationaux, il met les agriculteurs en concurrence les uns avec les autres. Il fabrique des produits standardisés, repose sur l'augmentation des rendements, l'agrandissement des exploitations et sur une surconsommation des ressources naturelles (terre, eau...). Or, ce modèle est nuisible pour l'emploi et l'environnement.

De l'autre côté, de plus en plus d'initiatives menées au niveau des territoires montrent que des modèles plus respectueux des écosystèmes, jouant sur les potentialités de la nature et sur la valorisation du patrimoine agricole local, peuvent devenir un levier de développement économique. S'appuyant sur la dynamisation d'un réseau d'exploitations familiales directement connectées aux consommateurs locaux, ils encouragent parallèlement la montée en puissance d'un réseau de TPE et de PME pour transformer et distribuer leurs produits. Pour les agriculteurs, ces systèmes sont l'assurance d'une juste répartition de la valeur ajoutée, car il est plus facile de négocier avec des petits transformateurs ou des circuits de distribution alternatifs qu'avec des multinationales !

Ces projets territoriaux ont-ils la capacité de nourrir le monde ?

Leurs potentialités sont loin d'être négligeables. Au cours de ces dernières années, les collectivités territoriales ont participé à l'accroissement de ces productions en recherchant des nouveaux marchés via la restauration hors foyer, dans les cantines sco-

lares par exemple. Bien sûr, ces systèmes ne peuvent pas répondre à eux seuls à tous les besoins : en France, on continuera à importer des bananes ! Mais ces importations se feront sur la base de complémentarités et non pas de mise en concurrence des agriculteurs.

Les régions ont-elles réellement les moyens de passer du soutien à des initiatives locales à un appui plus global à l'émergence d'alternatives à l'agriculture intensive ?

Les régions ont la responsabilité de conduire la politique de développement économique de leur territoire, à laquelle participent l'agriculture et l'agroalimentaire. Elles ont aussi leur propre politique agricole. Depuis la dernière réforme de la politique agricole commune (PAC), nous gérons les mesures agroenvironnementales. Nous pouvons donc définir de grands axes stratégiques à affiner ensuite au niveau local.

En est-il de même pour les agriculteurs des pays du Sud ?

Dans les pays en développement aussi, la relocalisation de la production est en marche. Soutenir ces initiatives est vital car vu la pression démographique, ces pays doivent augmenter leur production agricole pour répondre à un triple enjeu : satisfaire aux besoins alimentaires de leurs populations, se mettre à l'abri de la fluctuation des cours sur le marché mondial et maintenir l'emploi agricole.

Pourtant les gouvernements ou les organisations internationales continuent de plaider pour une libéralisation des échanges, seule capable, selon eux, d'assurer la sécurité alimentaire de la planète...

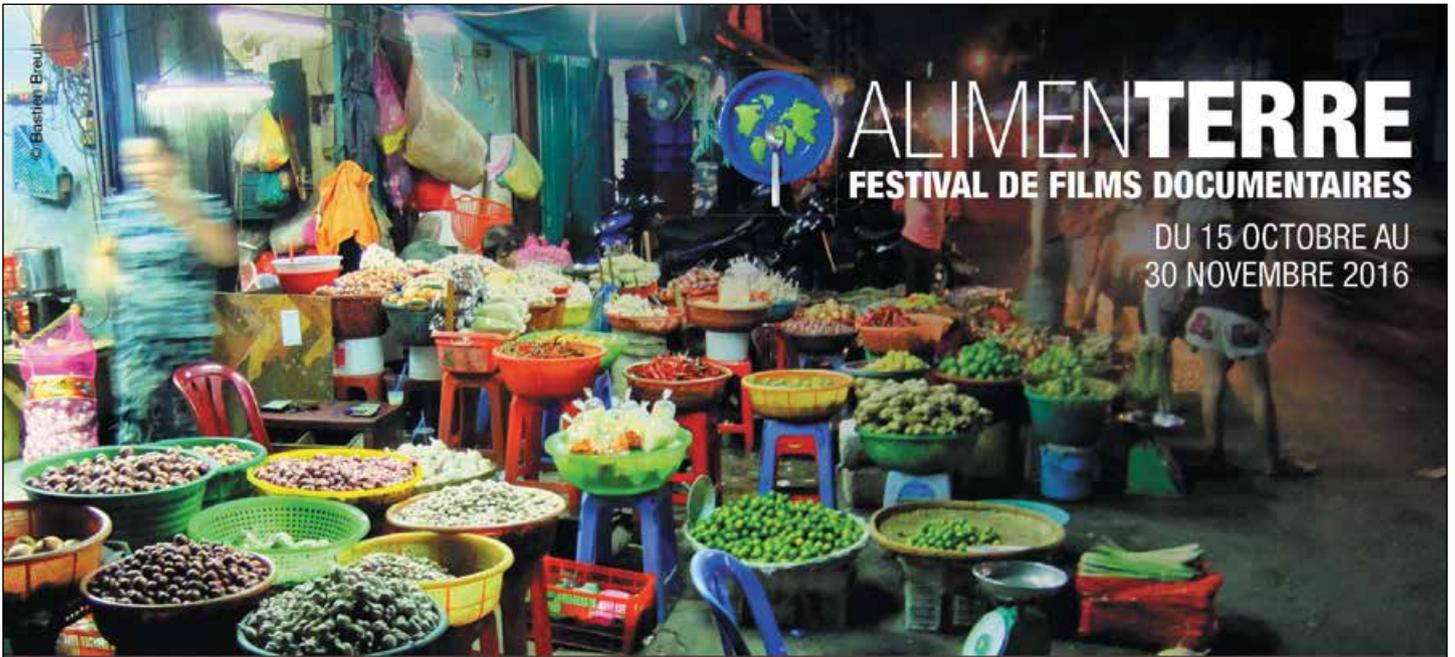
Si les Etats continuent de négocier des accords de libre-échange, combien d'entre eux sont effectivement signés et mis en œuvre ? Nos idées gagnent du terrain. Les Etats n'ont pas vraiment le choix : les accords de libre-échange sont incompatibles avec l'accord international sur le climat validé en décembre dernier lors de la COP21 à Paris. Combien de temps les gouvernements pourront-ils encore tourner le dos à leurs engagements ?

■ Propos recueillis par L. E.

Les cantines scolaires sont un moyen, pour les collectivités territoriales, de soutenir les producteurs locaux.



Stock



ALIMENT TERRE

FESTIVAL DE FILMS DOCUMENTAIRES

DU 15 OCTOBRE AU
30 NOVEMBRE 2016

Des solutions pour nourrir la planète

www.festival-alimentterre.org

Coordonné par :  le Comité Français pour la Solidarité Internationale www.cfsi.asso.fr

Avec le soutien de :    

En partenariat avec :    

Le présent document bénéficie du soutien financier de l'AFD, de la Fondation Daniel et Nina Carasso et de la Fondation Léa Nature. Les idées et les opinions présentées sont celles du CFSI et ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD, de la Fondation Daniel et Nina Carasso et de la Fondation Léa Nature.

Du 12 au 20 novembre 2016

La Semaine de

la solidarité internationale

www.lasemaine.org

SOYONS LES ACTEURS D'UN MONDE MEILLEUR !

Avec le soutien de :

En partenariat avec :

19^{ÈME} ÉDITION
+ 6 000 événements
partout en France
Toutes les infos sur
www.lasemaine.org

C A M P A G N E

ALIMENT TERRE



**Nourrir le monde avec une
agriculture familiale durable**
www.alimenterre.org



Coordonnée par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr

Avec le soutien de :



fondation
daniel & nina carasso
avec l'appui de la Fondation de France



Fondation
LÉA NATURE
JARDIN BIO
MEMBRE DE LA FONDATION DE FRANCE

En partenariat avec :



Le présent document bénéficie du soutien financier de l'AFD, de la Fondation Daniel et Nina Carasso et de la Fondation Léa Nature. Les idées et les opinions présentées sont celles du CFSI et ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD, de la Fondation Daniel et Nina Carasso et de la Fondation Léa Nature.